

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 8 avril 2025.

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-René AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Marie-José BAYOUD-TORRES, Hélène PINET, Jean-Michel BOCHATON.

**POUVOIRS** : Stéphanie HOuset à Lilian CHAMBONNET, Guy LE DROGO à Geneviève BOUIX, Dorian DANTIN à Patrick GROUPIERRE, Agnès PAGES à Pierre TRAPIER, Claude ILLY à Marie-José BAYOUD-TORRES, Sandrine AUGIER à Jean-Michel BOCHATON

### **Objet : Convention avec le CAUE pour étude sur l'aménagement secteur « Les Arcades ».**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) pour une mission d'aide à la décision et d'accompagnement, sur le réaménagement du secteur commercial les Arcades ; convention à signer d'ici septembre 2025.

Le coût de la prestation, de 6.704 euros, se décompose en :

- Un cout d'adhésion fixe de 3 224 euros (correspondant à notre strate) représentant 4 jours d'étude,
- Une participation de 3 480 euros, correspondant à 6 jours d'étude supplémentaires.

Cette étude permettra, d'une part, de définir les enjeux d'aménagement du secteur et de ses abords, les éléments de programme qui pourraient s'y trouver et des critères de qualité d'un futur projet, et d'autre part, de proposer des scénarios diversifiés de requalification, et d'en apprécier la faisabilité.

La commune a d'ores et déjà fourni au CAUE des éléments sur les surfaces de stationnement existantes, suite à une étude réalisée par Valence Romans Mobilités courant 2023-2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 25 voix pour et 7 abstentions (Déport de Madame le Maire en qualité de vice-présidente du CAUE) autorise la signature de la convention par Mme le Maire.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 15/04/2025

Le Maire,

